

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

Mardi 22 juin à 17 h 30
Wingersheim

Étaient présents :

- Monsieur **Robert GROSSMANN**, président du Syndicat mixte
- Monsieur **Etienne WOLF**, vice-président du Syndicat mixte
- Madame **Fabienne KELLER**, membre titulaire du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Bernard INGWILLER**, membre titulaire du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Daniel ZETER**, membre titulaire du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Philippe DEBS**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Erwin FESSMANN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Bernard FREUND**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Roland GOETZ**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Claude KERN**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Xavier MULLER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **René WUNENBURGER**, membre titulaire du Syndicat mixte
- Monsieur **Jean-Claude DARTEVELLE**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame **Marie-Paule LEHMANN**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Bernard EGLES**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Alain REEB**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Gérard HAMM**, membre suppléant du Bureau du Syndicat mixte
- Monsieur **Paul SCHMITT**, membre suppléant du Syndicat mixte

- Monsieur **Jean-Pierre GILG**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame **Christine YAACOUB**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Paul ADAM**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Madame **Marie-Dominique DREYSSE**, membre suppléant du Syndicat mixte
- Monsieur **Robert SCHNEIDER**, membre suppléant du Syndicat mixte

Autres personnes présentes :

- Maître **Pierre SOLER-COUTEAUX**, avocat
- Monsieur **Bernard PAILHES**, CUS/directeur général adjoint délégué à l'aménagement et au développement du territoire urbain
- Monsieur **Emmanuel de LANVERSIN**, DDE/Direction de l'urbanisme et de l'aménagement
- Madame **Clara JEZEWSKI-BEC**, Région Alsace/direction de l'aménagement et du territoire
- Madame **Isabelle ZIMMERMAN**, Conseil général du Bas-Rhin
- Monsieur **Christian ACKER**, Conseil général du Bas-Rhin
- Monsieur **Pierre ZETER**, CUS/direction de l'urbanisme
- Monsieur **Hervé LEROY**, ADEUS/directeur
- Monsieur **Christian MEYER**, ADEUS/ directeur des études du SCOTERS
- Monsieur **Michel REVERDY**, directeur du Syndicat mixte
- Madame **Christine SANCHEZ-MARTIN**, assistante

Après que Bernard FREUND, maire de Wingersheim ait souhaité la bienvenue à tous les participants, Robert GROSSMANN accueille ses collègues membres du Comité syndical et présente l'ordre du jour de la réunion qui porte sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du SCOTERS.

Ce débat est rendu nécessaire par le code de l'urbanisme, qui stipule, à l'article L.122-8, que l'organe délibérant – *c'est à dire le Comité syndical du Syndicat mixte* – débat des « orientations générales du PADD, au plus tard 4 mois avant l'examen du projet de schéma », c'est à dire 4 mois minimum avant d'arrêter le SCOT, puis de poursuivre la procédure.

Avant de rentrer dans le sujet, Robert GROSSMANN signale que M. Xavier MULLER a souhaité que certaines précisions soient apportées au compte-rendu du dernier Comité syndical de Dossenheim-Kochersberg. Les modifications proposées par la Communauté de communes « Portes du vignoble » sont distribuées en séance. Ces modifications – annexées à ce présent compte-rendu – ne soulèvent aucunes remarques, et le compte-rendu de la réunion du 13 mai 2004 sera modifié en conséquence.

Le président signale le nouveau magazine n°9 du Syndicat mixte est paru, dont les membres présents ont la primeur puisqu'il n'est pas encore diffusé. Ce magazine de 16 pages est totalement consacré à notre Livre Blanc Transfrontalier, il est d'ailleurs bilingue. Ce magazine sera diffusé prochainement, en même temps que la version finale du Livre blanc, et les toutes dernières modifications qui y sont actuellement apportées, seront définitivement validées.

* * *

Le président rappelle rapidement la longue mise au point de notre PADD, dont les premières ébauches remontent au début de l'année 2003.

Le Bureau du Syndicat mixte a débattu de plusieurs scénarios les 9 janvier et 10 mars 2003, ce qui a permis d'orienter les réflexions, et de proposer une première traduction du PADD au Comité syndical, lors de sa séance du 21 mars, à Schiltigheim, au siège d'Aventis.

Une deuxième réunion, qui a rassemblé quelque 120 personnes, s'est tenue le 31 mars, à Vendenheim, et a permis à tous les maires qui le souhaitaient, ainsi qu'aux personnes publiques qui participent à l'élaboration du SCOTERS, de prendre connaissance de notre projet et d'en discuter.

A l'issue de ces premiers débats, une grande phase de concertation a été engagée et a permis de recueillir de nombreuses contributions : celles émanant des élus bien sûr, mais aussi celles transmises par les services de l'Etat, de la Région Alsace, du Département du Bas-Rhin, des chambres consulaires, de certaines associations, et enfin de quelques habitants.

La prise en compte de toutes ces contributions nous a fait présenter au Comité syndical une deuxième version de ce PADD. C'était à Ostwald, le 4 juillet 2003. L'écriture de ce projet avait à ce moment « pris de l'embonpoint », car il a tenu compte, de manière « additive », de l'ensemble de ces contributions.

Le PADD comportait déjà ses 3 grands axes, consacrés :

- 1°. au développement de la métropole strasbourgeoise
- 2°. à l'équilibre et à la solidarité de nos territoires
- 3°. à la préservation et au partage d'une certaine qualité de vie dans notre région.

La concertation s'est poursuivie, et s'est matérialisée par :

- le magazine n°8 -consacré à ces 3 grandes orientations de notre PADD-, magazine tiré à 300 000 exemplaires (40 000 exemplaires + 260 000 exemplaires insérés dans les magazines des Communautés de Communes ou de la Communauté urbaine).
- un stand à la foire européenne de Strasbourg
- les réunions publiques de Berstett et Blaesheim
- les nombreuses réunions techniques avec nos partenaires.

La rédaction du PADD a ensuite été totalement remaniée pour aboutir au document, objet de ce présent débat.

Robert GROSSMANN ajoute que cette version du PADD tient compte des observations qui ont été émises par les élus depuis plus d'un an, et plus particulièrement depuis le dernier Comité syndical.

Si sa rédaction définitive doit encore être ajustée sous l'angle juridique, l'expression du PADD a maintenant atteint un seuil de maturité. Le débat qui suit doit permettre de vérifier si les élus sont collectivement d'accord sur ce document pour que ces orientations soient le véritable fondement du futur SCOTERS.

Le président rappelle que le PADD est l'expression du projet de nature politique, et que le « document d'orientation » (qui s'appelle maintenant « Document d'Orientations Générales » puisque le décret d'application de la loi UH vient de paraître) explicite comment notre projet s'applique et se met en œuvre.

Il ajoute un dernier mot sur la méthode choisie, que le Bureau du Syndicat mixte a validé à chaque étape.

Dans les communes, les Communautés de communes et bien sûr la Communauté urbaine, les élus ont chacun leur projet de territoire. Il prend diverses formulations, plan de référence chez les uns, charte de développement chez les autres. Mais à l'échelle de cette grande région de Strasbourg qui rassemble 139 communes et 600 000 habitants, le projet n'était pas encore formalisé.

La longue cristallisation de l'écriture du PADD, les débats successifs, les très nombreuses contributions de nature politique ou technique ont enrichi les premières idées, et ont rendu ce projet partagé par le plus grand nombre.

Parallèlement au travail sur le PADD, il a été convenu d'avancer sur le « Document d'Orientations Générales ». La version provisoire qui a fait l'objet de la dernière réunion du Comité syndical à Dossenheim-Kochersberg, le 13 mai dernier, a été mise au point à l'issue de 4 séances de travail avec les Maires, à Offenheim, Blaesheim, Mommenheim et Erstein et avec les personnes publiques qui ont très largement apporté leurs visions dans cette élaboration collective.

A Nordhouse le 18 mai, une autre réunion a permis de partager ces orientations avec les nombreuses personnes qui participent à l'élaboration du SCOTERS : représentants du monde associatif, social et économique, habitants, représentant des services publics, et bien sûr les Maires de nos 139 communes.

Robert GROSSMANN ajoute que, si ce projet est devenu l'affaire de tous, c'est parce que chacun y a participé à sa manière.

Aujourd'hui, il appartient aux élus du Comité syndical, de débattre collectivement des grandes orientations politiques de notre région de Strasbourg.

Robert GROSSMANN en rappelle les 3 axes forts :

- 1). Permettre à la métropole strasbourgeoise de jouer son rôle européen par une meilleure accessibilité, une forte attractivité et le maintien de l'excellence de ses pôles (université, recherche, culture...),
- 2). Equilibrer le développement de l'habitat et de l'activité sur tout le territoire en limitant la consommation foncière, en développant les transports publics, en privilégiant les urbanisations nouvelles le long des points d'arrêts de ces transports en commun, en répartissant mieux les formes d'habitat, quitte à en inventer de nouvelles,
- 3). Protéger les espaces naturels de nos territoires, nos paysages, notre environnement, nos zones agricoles, préserver la qualité de l'eau, de l'air, promouvoir de nouvelles énergies, et permettre à chacun de profiter d'une qualité de vie qui est un bien collectif que nous voulons garder.

Le président précise que le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur le document prescriptif, dont la rédaction reste encore à affiner. Les contributions des uns et des autres seront néanmoins enregistrées et seront prises en compte dans le document d'orientations générales qui devrait être rediscuté à la rentrée prochaine, pour que le projet soit arrêté avant la fin de l'année.

Le président ouvre le débat.

Paul ADAM pose le problème du commerce et de la répartition de son implantation dans la région de Strasbourg. Il souhaite savoir si l'on veut conforter tel ou tel pôle, en créer d'autres, réfléchir en fonction de la démographie des territoires.

Pour Robert GROSSMANN, le SCOT ne propose pas de créer de pôles commerciaux nouveaux de grande envergure, il s'agit plutôt de conforter ce qui existe et de permettre un développement harmonieux du commerce sur notre territoire. Il semble évident qu'il ne faille pas augmenter le nombre de très grandes surfaces, dans une région qui en compte déjà beaucoup. S'il faut conforter le commerce de proximité, il faut également permettre aux bourgs centres et aux pôles urbains de la couronne strasbourgeoise de se développer. Le supermarché –sous ses diverses formes– est souvent la bonne échelle qui répond à ces besoins.

Jean-Daniel ZETER exprime son accord avec le président GROSSMANN.

Pour Fabienne KELLER, la question de la structure du commerce va bien au-delà de l'agglomération strasbourgeoise. Le Maire de Strasbourg pose le problème de l'évolution du centre ville, et il faut en débattre en ayant en tête le souci d'un certain équilibre territorial sur toute notre région. Il faudrait un lieu de débat spécifique, qui pourrait être le cadre de l'élaboration d'un futur schéma départemental d'urbanisme commercial.

Philippe DEBS souhaite que les futures structures commerciales soient constituées de magasins d'importance adaptée aux communes. La création de nouveaux hypermarchés n'a pas lieu d'être. Pour

lui, le Maire de chaque commune est essentiel dans l'avis que prononce la CDEC (commission départementale d'équipement commercial).

Robert GROSSMANN rajoute que la CUS a, quant à elle, réfléchi –dans le cadre du SOZAC– à la vocation et à la spécialisation de diverses zones d'activités sur le territoire de la CUS.

Concernant la desserte aéroportuaire (page 8 du document), Philippe DEBS souhaite que l'on évoque mieux les accès routiers (GCO + VLIO) comme moyen d'accès à l'aéroport.

Erwin FESSMANN propose d'aborder les très grandes lignes de force de ce document, pour lequel il exprime son accord et sa satisfaction. Ce PADD reflète bien toute la problématique de la région de Strasbourg, et les orientations de nature politique sont clairement exprimées.

Ce constat est également partagé par Bernard INGWILLER, qui trouve ce document très riche et synthétique. Sur la question de l'habitat, il s'interroge cependant sur la capacité des collectivités à « soutenir » la construction de 4 000 logements par an.

Pour Xavier MULLER, les bourgs centres se développent de plus en plus, et il faut faire face à l'évolution de cette population. Dans les espaces ruraux et agricoles, il faut du courage pour construire plus de petits collectifs, de maisons jumelées, de logements locatifs. Concernant les exploitations agricoles, dont le nombre diminue régulièrement, on se doit de les garder pour que l'Alsace garde son image.

Bernard EGLÉS considère le document parfait, riche mais fragile. Les communes périurbaines sont prises dans un « étau foncier », ce qui rend une politique foncière nécessaire et inéluctable. Si personne ne maîtrise le foncier, les opérations programmées (telles que la VLIO par exemple) risquent de changer de nature et de fonction, tout en étant plus difficiles à réaliser avec le temps.

Aujourd'hui, la périurbanisation prend un nouveau visage, un peu plus dense, mais personne ne souhaite de maisons en bande, vue la pauvreté de l'architecture et de la forme urbaine proposée aux habitants. On est devant des problèmes complexes et il faut trouver la meilleure façon de permettre aux habitants à mieux se loger, et de trouver dans l'habitat le produit qu'ils recherchent.

Paul SCHMITT pose la question du pouvoir contraignant du PADD. Pour lui, ce document est un excellent catalogue de bonnes intentions, mais qu'il sera sans doute délicat de mettre en œuvre.

Il est répondu que c'est bien le Document d'Orientations Générales, en phase de mise au point, qui permettra cette mise en œuvre.

Sur la question de la valeur juridique du PADD, Pierre SOLER-COUTEAUX –invité comme avocat conseil du Syndicat mixte– souligne que la loi SRU est très sophistiquée et qu'il y a quelque chose d'abstrait à débattre d'un PADD. Il rappelle la composition d'un SCOT, où c'est bien le Document d'Orientations Générales, de nature prescriptible, qui impose une valeur juridique. Cependant, si le PADD est bien un document de nature politique, il semble évident que ses orientations doivent s'imposer aux documents d'urbanisme tels que les PLU, PDU, PLH... En ce sens, le projet, qui exprime « l'économie générale du SCOT », s'impose juridiquement et politiquement.

Xavier MULLER pose la question d'éventuelles réserves foncières. Il se demande comment mettre en œuvre une politique foncière sachant que les coûts sont immenses. Sans doute la connaissance d'autres expériences serait-elle bénéfique aux élus du Comité syndical.

Hervé LEROY cite l'exemple des établissements publics fonciers, dont l'expérience est souvent intéressante. Le financement peut être assuré par une taxe sur les transactions, et pas forcément par une fiscalité additionnelle.

Le président Robert GROSSMANN, devant l'intérêt de ses collègues sur la question foncière, souhaite qu'une étude soit rapidement réalisée sur ce sujet, afin que l'ensemble des élus du Comité syndical puisse se forger un point de vue sur ce point essentiel de la mise en œuvre d'un SCOT.

Jean-Daniel ZETER propose quelques modifications de forme au tableau de la page 21, qu'il remet à M. REVERDY.

En conclusion, le président Robert GROSSMANN note que ce débat sur les orientations générales du PADD a permis à chacun de s'exprimer, qu'il semble que la rédaction proposée du projet du Syndicat mixte a maintenant atteint un niveau de stabilité certain, et que les grandes orientations du PADD sont partagées par l'ensemble des membres du Comité syndical. Il signale que le PADD reste encore, jusqu'à « l'arrêt » du SCOTERS, un document amendable si nécessaire, et que cette version discutée par le Comité syndical sera mise en ligne sur le site www.scoters.org

Concernant le Document d'Orientations Générales, il précise que son évolution se poursuivra durant l'été, et que les urbanistes de l'ADEUS mettront à profit les prochains mois pour rédiger le rapport de présentation définitif qui va intégrer le diagnostic, l'état initial de l'environnement, et l'analyse de l'impact de ce projet sur l'environnement.

Il précise également à ses collègues que diverses réunions avec les Autorités Organisatrices de Transports (Etat, Région Alsace, Département du Bas-Rhin, CUS) ont déjà eu lieu et seront poursuivies. D'autres part, des contacts auront lieu avec les représentants des personnes publiques associées à l'élaboration du SCOTERS à la rentrée afin que notre réflexion intègre au mieux les problématiques exprimées par nos partenaires.

Robert GROSSMANN remercie tous les participants, ainsi que le Maire de la commune de Wingersheim, lequel les invite à partager le verre de l'amitié.

Le président,

Robert GROSSMANN